

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°39-2014

SEANCE du Jeudi 31 Juillet 2014



Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 9

L'an deux mille quatorze et le jeudi 31 juillet 2014, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 juillet 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

**Absentes excusées :** Noëlle STEFANI, Céline TRUCH

**Secrétaire de séance :** Danielle BLANC

**Objet :** Demande de subvention réfection du réseau d'adduction d'eau potable au niveau du quartier « La Romeyère »

Le Maire rappelle aux membres présents que la tranche ferme relative aux travaux d'interconnexion d'eau potable est terminée. Il reste à réaliser la tranche conditionnelle au niveau du quartier « La Romeyère ». Le Maire propose qu'une demande de dérogation soit faite pour entreprendre les travaux au plus tôt.

Le montant estimatif des travaux établi est de 20 340 € HT et le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Conseil Général et Agence Eau	16 272 €
- Autofinancement	4 068 €
- TVA :	4 068 €
- Montant TTC :	24 408 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire de solliciter une aide auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau,
- Sollicite une dérogation pour entreprendre les travaux avant l'octroi de la subvention.
- Approuve le plan de financement proposé

Fait et délibéré, le jeudi 31 juillet 2014

Le Maire

Rémi COSTORIER

